

DÉPARTEMENT DU DOUBS

MAIRIE DE MAMIROLLE

25620

2 bis rue de l'école

TÉL 03 81 55 71 50

FAX 03 81 55 74 61

mairie@mamirolle.com

www.mamirolle.info

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 11 juin 2019 à 19h30

Présidence : M. Daniel HUOT, Maire

Présent : tous les conseillers, sauf Mmes RICARD Edwige, ANZALONE Nelly, CLOIREC Céline, BRENET Martine, BICHET Monique et Ms. COPPOLA Ernest, PREVITALI Christian

Procurations: de M. COPPOLA Ernest à M. LETHIER Daniel
de Mme RICARD Edwige à M. CUENOT Eric
de Mme BRENET Martine à Mme MARTIN Francine

Secrétaire : M LETHIER Daniel

Le Maire certifie :

- que la convocation du conseil municipal a été faite le 7 juin 2019
- que le nombre de conseillers en exercice est de 19

Le présent procès-verbal a été affiché à la porte de la mairie le 14 juin 2019, en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11, L.2121-17, L.2124-3, R.121-7, R.121-9, R.124-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du PV du Conseil Municipal du mardi 14 mai 2019**
- 2. Budget communal : vote des subventions aux associations**
- 3. FRANCAS : point sur l'ouverture des mercredis**
- 4. FRANCAS : modification des différents tarifs des activités péri et extra-scolaires pour la rentrée de septembre 2019**
- 5. FRANCAS : modification des tarifs d'accueil du Mercredi.**
- 6. Vente de bois à des particuliers**
- 7. Formation forestière : mise à disposition gratuite de la salle de réunion n°1 de l'ancienne mairie.**
- 8. SOMBR'SAÏ Café : Fête de musique – Gratuité des tables et des chaises**
- 9. Informations diverses :**
 - ✓ Point sur les demandes d'autorisation d'urbanisme / DIA et demandes de certificat d'urbanisme
 - ✓ Information du Conseil Municipal des actes de gestion pris dans le cadre des délégations attribuées au Maire
 - ✓ Conseil Départemental du Doubs – Droit de mutation
 - ✓ Travaux de construction de trottoirs Grande Rue : subvention du Conseil départemental du Doubs

La séance a été précédée de la présentation, par 4 élèves de l'ENIL, de leur projet de parcours de santé à but éducatif sportif et ludique sur Mamirolle et de la désignation des membres du jury d'assises de l'année 2020

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du mardi 14 mai 2019

Le Maire invite les conseillers à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du mardi 14 mai 2019. En l'absence d'observations, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal.

2. Budget communal : vote des subventions aux associations.

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée la proposition des membres du Comité Consultatif « vie scolaire, péri scolaire, relations avec les associations et les comités » de versement de subventions aux différentes associations du village pour cette année 2019.

Son exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le montant des subventions aux associations selon le tableau ci-dessous :

Article 6574	Budget 2019
Anciens Combattants	180 €
Association des retraités de Mamirolle	500 €
Comité d'animation	1 500 €
Association Familles Rurales de Mamirolle	2 300 €
Association Familles Rurales de Mamirolle - Bibliothèque	2 500 €
Rézosaône (Association parents – enseignants du plateau de Saône)	73 €
Fédération Amis des Maisons de Retraite	100 €
Foyer socio-éducatif du collège de Saône	616 €
Association Sportive Saône Mamirolle	1 800 €
Karaté Club de Mamirolle	250 €
Association Sportive La Mancine	1 750 €
Entente Saône Mamirolle (Handball)	2 300 €
Thai Boxing Club	180 €

Subvention exceptionnelle :

Association des Anciens Combattants Achat d'un drapeau	1000 €
TOTAL	15 049€

3. FRANCAS : point sur l'ouverture des Mercredis

Conformément à la délibération n°2019/03 en date du 29 janvier 2019, Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée le 2^{ème} bilan financier et de fréquentation du CLSH le Mercredi matin, sur la période de janvier à avril 2019, établit par l'association les FRANCAS du Doubs.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que, compte tenu de la distribution, par les FRANCAS, de nouvelles plaquettes d'information concernant les activités du mercredi, il souhaite pouvoir observer l'évolution de la fréquentation du centre de loisirs le Mercredi à la rentrée de septembre 2019 avant de statuer définitivement sur le maintien ou non de l'ouverture du CLSH le Mercredi matin.

En conséquence, il propose aux membres de l'assemblée de conserver l'ouverture du CLSH le Mercredi matin avec proposition de repas le midi jusqu'au 31 décembre 2019 et de réexaminer cette question en fin d'année 2019.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de conserver l'ouverture du CLSH le Mercredi matin avec proposition de repas le midi jusqu'en fin d'année 2019.

4. FRANCAS : modification des tarifs d'accueil du Mercredi

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les tarifs actuellement appliqués par les FRANCAS du Doubs le Mercredi matin pour les enfants scolarisés à Mamirolle mais également pour les enfants extérieurs, non scolarisés à Mamirolle :

MERCREDI				
	<u>Enfants scolarisés à Mamirolle</u>		<u>Enfants extérieurs, non scolarisés à Mamirolle</u>	
Quotient Familial	Demi-journée sans repas	Demi-journée avec repas	Demi-journée sans repas	Demi-journée avec repas
TRANCHE 1 QF de 0 à 800	4.05 €	7.57 €	Tarif unique : 9.85 €	Tarif unique : 15.90 €
TRANCHE 2 QF de 801 à 1000	5.61 €	9.13 €		
TRANCHE 3 QF de 1001 à 1200	5.91 €	9.43 €		
TRANCHE 4 QF de 1201 à 1400	6.21 €	9.73 €		
TRANCHE 5 QF > à 1400	6.33 €	9.85 €		

Sur proposition des membres de la commission des finances, Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs à compter du 2 septembre 2019 comme suit :

MERCREDI				
	<u>Enfants scolarisés à Mamirolle</u>		<u>Enfants extérieurs, non scolarisés à Mamirolle</u>	
Quotient Familial	Demi-journée sans repas	Demi-journée avec repas	Demi-journée sans repas	Demi-journée avec repas
TRANCHE 1 QF de 0 à 800	4.45 €	8.33 €	Tarif unique : 12 €	Tarif unique : 18 €
TRANCHE 2 QF de 801 à 1000	6.17 €	10.04 €		
TRANCHE 3 QF de 1001 à 1200	6.50 €	10.37 €		
TRANCHE 4 QF de 1201 à 1400	6.83 €	10.71 €		
TRANCHE 5 QF > à 1400	6.96 €	10.85 €		

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- approuvent les tarifs susmentionnés
- décident que ces tarifs seront appliqués à compter du 2 septembre 2019

5. FRANCAS du Doubs : modification des différents tarifs des activités péri et extra-scolaires pour la rentrée de septembre 2019

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les tarifs actuellement appliqués par les FRANCAS du Doubs dans le cadre des activités péri et extra scolaires :

TRANCHES	QF de 0 à 800	QF de 801 à 1000	QF de 1001 à 1200	QF de 1201 à 1400	QF > à 1400
Périscolaire matin et soir	1.35 €	1.87 €	1.97 €	2.07 €	2.11 €
Restauration scolaire	4.66 €	5.69€	6.15 €	6.47 €	6.60 €
Vacances scolaires avec repas	8.54 €	12.69 €	13.32 €	13.63 €	13.90 €
Vacances scolaires sans repas	5.74 €	9.37 €	9.92€	10.24 €	10.44 €

Sur proposition des membres de la commission des finances, Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs à compter du 2 septembre 2019 comme suit :

TRANCHES	QF de 0 à 800	QF de 801 à 1000	QF de 1001 à 1200	QF de 1201 à 1400	QF > à 1400
Périscolaire matin et soir	1.37 €	1.89 €	2.01 €	2.12 €	2.16 €
Restauration scolaire	4.73 €	5.77 €	6.27 €	6.61 €	6.74 €
Vacances scolaires avec repas	8.66 €	12.88 €	13.58 €	13.90 €	14.18 €
Vacances scolaires sans repas	5.83 €	9.51 €	10.07 €	10.44 €	10.65 €

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuvent les tarifs susmentionnés
- décident que ces tarifs seront appliqués à compter du 2 septembre 2019

6. Vente de bois à des particuliers

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que les travaux d'entretien des espaces verts communaux réalisés en début d'année 2019 aux abords de l'atelier communal ont permis à la commune de disposer de plusieurs stères de bois.

Les membres du CCAS propose de vendre ce bois, dans la limite du stock disponible, par lot de 5 stères maximum au prix de 50 € le stère, aux administrés de la commune, qui en ont fait la demande, et qui satisfont à l'ensemble des critères d'attribution, notamment de ressource, prédéfinis par les membres du CCAS.

Ainsi une liste des personnes bénéficiaires a été établie par les membres du CCAS au regard des pièces justificatives qu'elles ont produites lors de leur demande de bois de chauffage.

Ce bois étant vendu à des personnes modestes, Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il souhaite poursuivre l'aide de 30 € par stère octroyée à chaque bénéficiaire par le CCAS.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal:

- décident de vendre le bois issu de l'entretien 2019 des espaces verts communaux, par lot de 5 stères maximum, au prix de 50 € le stère selon qu'il s'agit, pour les bénéficiaires, d'un mode de chauffage principal ou d'un mode de chauffage complémentaire
- décident de réserver ce bois aux personnes répondant aux critères d'attribution définis par le CCAS
- acceptent de renouveler l'aide de 30 €/stère octroyée par le CCAS à chaque bénéficiaire.

7. Formation forestière : mise à disposition gratuite de la salle de réunion n°1 de l'ancienne mairie

Le Centre Régional de la Propriété Forestière Bourgogne-Franche-Comté organisera et animera une formation gratuite pour les propriétaires forestiers privés adhérents à l'association CETEF Formation Franche-Comté, inscrits au cycle FOGEFOR sur les travaux dans les jeunes peuplements forestiers en futaie régulière le Mercredi 26 juin prochain dans la salle de réunion n°1 de l'ancienne mairie.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il a été saisi d'une demande de mise à disposition gratuite de cette salle pour cette occasion et propose de réserver une suite favorable à cette requête.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de mettre gratuitement à disposition du Centre Régional de la Propriété Forestière Bourgogne-Franche-Comté la salle n°1 de l'ancienne mairie pour l'organisation de cette formation.

8. SOMBR'SAÏ Café : Fête de la musique

Les propriétaires du SOMBR'SAÏ Café organiseront la fête de la musique, 22 Grande Rue, samedi 22 juin 2019 à partir de 19h00.

Afin de permettre le bon déroulement de cette manifestation, les propriétaires du bar ont adressé à la mairie plusieurs demandes: pose d'un coffret électrique, prêt de barrières, prêt gratuit de 10 tables et de 30 chaises.

Cette manifestation présentant un intérêt certain pour les habitants de la commune, Monsieur le Maire propose de réserver une suite favorable à cette demande.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- accordent l'autorisation au propriétaire du SOMBR'SAÏ Café d'organiser la fête de la musique le samedi 22 juin 2019, Grande Rue
- décident la mise à disposition gracieuse de l'ensemble du matériel demandé nécessaire à cette manifestation.

9. Informations diverses

9.1. Point sur les demandes d'autorisation d'urbanisme

	NOM	Lieu des travaux	Nature des travaux	Décisions
Décision de PC	EHPAD Alexis Marquiset	40 Rue de la Gare	Construction d'une chaufferie bois	Accordé le 03/06/2019
	M. DELAGRANGE Nicolas	7 Rue des Quatre Vents	Construction d'un pavillon de plain-pied avec 2 logements	Accordé le 24/05/2019
	M. DELAGRANGE Nicolas	7 Rue des Quatre Vents	Construction d'un pavillon de plain-pied sur 2 niveaux de 116,20 m ²	Accordé le 28/05/2019
	M. FERREIRA Cédric et Mme LALLEMENT Laura	17 Bis rue des Oiseaux	Construction d'une maison individuelle d'habitation de 135 m ² et d'un garage de 78 m ²	Accordé le 04/06/2019
Dépôt de PC	Mme Agnès DUQUET	Rue de l'église	Construction d'une maison individuelle d'habitation de 134,11 m ² et d'un abri voiture	
	M. VIEILLE Alain et M VIEILLE Bernard	5 Rue des Noyers et 2 Rue Guillaume PAUTHIER	Construction de 2 garages: un par logement et extension de terrasse	
Décision de DP	M. MESSARA Aghilas	34 Grande Rue	Transformation d'une fenêtre en porte avec garde-corps de 1.10 mètres	Accordé le 14/05/2019

	M. BALANCHE Benoît	46 Rue de la Gare	Rénovation partielle de la toiture principale, remplacement des menuiseries extérieures	Accordé le 24/05/2019
	M. VOUILLOT Eric	19 Rue du Cordier	Agrandissement d'une terrasse existante, création d'une rampe, création d'un mur en bordure de voirie.	Accordé le 06/06/2019
Dépôt de DP	M. VERNIER Marcel	Rue du Moulin	Démolition de la façade d'une remise côté rue, création de 4 ouvertures et remplacement de la porte existante par une porte en fer coulissante	
	M. PAGNOT Claude	39 Rue du Stade	Construction d'un abri de jardin de 9m2 et d'un mur	
	M. BERGEZ Philippe	Rue des Quatre Vents	Division de la parcelle cadastrée section AK n° 35 par le détachement d'un lot à bâtir	
	M. VERNEREY Roch	6 Rue du Blochier	Installation d'une fenêtre de toit et création d'une chambre	
	M. COULET Didier	6 Rue de Baume	Construction d'une véranda sur terrasse existante, transformation d'une fenêtre en porte fenêtre	
	M. DESCOURVIERES Jean-Pascal	42 Rue de la Gare	Pose de 2 fenêtres de toit côté sud-ouest	

	Pétitionnaire	Références cadastrales et objet	Adresse du terrain	Décision
Demande de certificat d'urbanisme d'information	Maître Thibaut CUSENIER	Section AC n°32 (Vente TRONCIN – LABORIE / VILAIN)	Chemin des Champs du Fourneau	
	SCP BRUCHON BATHELEMY POLATLI	Section A n° 283	Lieu-dit Prés Dadey	
	SCP VIENNET FERRAND PERSONENI	Section AI n° 233et n°236	5 Rue de l'école	

	Pétitionnaire	Références cadastrales	Adresse du terrain	Décision
Déclaration d'intention d'aliéner	SCP VIENNET FERRAND PERSONENI	Section AI n° 233 et n° 236 (Vente CLERGET Mickaël et JEAN Marlène/ LUNARDI Nicolas et Madame Anna PETER)	5 Rue de l'école	
	SELAS CBC	Section AD n°164 (Vente ALCON Alain et Mme EME Martine / Benjamin LEGRAND)	18 Rue des Essarts	

9.2. Information du Conseil Municipal des actes de gestion pris dans le cadre des délégations attribuées au Maire

Objet : Achat d'un lave-vaisselle pour les FRANCAS

Titulaire : SA BERSOT

Montant : 4722.24 € TTC

Objet : Etude de faisabilité pour la création d'une voie cyclable – Rue du Stade

Titulaire : Cabinet COQUARD

Montant : 2 044.80 € TTC

9.3 Conseil Départemental du Doubs – droit de mutation

La commune de Mamirolle se voit allouer, au titre du fonds de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement une dotation de 46 068.81 € par le Conseil Départemental du Doubs

9.4. Subvention du Conseil Départemental du Doubs – travaux de construction de trottoirs Grande Rue

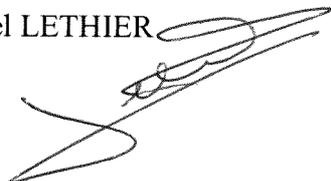
La Commission permanente du Conseil Départemental du Doubs a décidé, le 13 mai 2019, d'attribuer à la commune une aide financière de 29 075 € pour la construction des trottoirs de la Grande Rue (RD n°221).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35

Le prochain conseil municipal se tiendra **le jeudi 11 juillet 2019 à 19h30**

Le secrétaire,

Daniel LETHIER



Le Maire,

Daniel HUOT

